



**HAL**  
open science

## Présentation

Patricia Eichel-Lojkine

► **To cite this version:**

Patricia Eichel-Lojkine. Présentation. Publije, 2015, OUVERTURE AU CLASSIQUE. Le seuil de l'acceptable: expression des idées et représentations imaginaires "limites" à l'âge moderne (XVIe-XVIIe siècles). hal-04719846

**HAL Id: hal-04719846**

**<https://univ-lemans.hal.science/hal-04719846v1>**

Submitted on 3 Oct 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



2015-n°2

Patricia Eichel-Lojkine (dir.),

*Le seuil de l'acceptable : expression des idées et représentations imaginaires "limites" à l'âge moderne (XVIe-XVIIe siècles)*

---

« Présentation »

Patricia Eichel-Lojkine (Université du Maine, 3.LAM)

---



Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International

Pouvons-nous déterminer ce qui était acceptable (ou non) au xv<sup>e</sup> siècle, quelles idées, représentations, visions avaient (ou non) droit de cité ? À l'exemple de Jean-Pierre Cavaillé, nous éviterions aujourd'hui de dire que l'incroyance religieuse était impensable dans la France de Rabelais (pour reprendre le cas d'école du livre de Lucien Febvre de 1942<sup>1</sup>). Tout ce que l'historien se sent autorisé à faire, c'est d'abord de définir les termes précis en débat (incroyance, mécréance, libertinage, incrédulité...)<sup>2</sup>, puis d'observer des corrélations entre les champs socio-politiques, littéraires et linguistiques qui amènent au constat qu'un athéisme explicite était inacceptable au début de l'époque moderne, à cause de la criminalisation de l'athée déclaré et des connotations morales péjoratives et infamantes attachées à un terme qui était alors une véritable « insulte classificatoire<sup>3</sup> » employée à l'envi dans les controverses<sup>4</sup>. Le raisonnement vaut aussi pour le terme « libertin » au xvii<sup>e</sup> siècle, dont la forte connotation de liberté mal employée, détachée de tout sens du péché, entrave la revendication du terme par des auteurs d'écrits théoriques ou fictionnels (Charles Sorel) où ces libertés sont effectivement revendiquées<sup>5</sup>.

Dans les études littéraires et culturelles, l'intérêt se porte donc maintenant vers ce qui serait *indicible*, plutôt que vers ce qui serait psychologiquement *impensable* par des individus appartenant à des temps éloignés. Car comme l'exprimait fort bien un personnage des *États ou Empires de la Lune* de Cyrano, nous pouvons contraindre le discours d'un homme, pas ses imaginations auxquelles nous n'avons pas accès :

---

<sup>1</sup> Lucien FEBVRE s'intéressait à l'outillage mental des contemporains de Rabelais et de Des Périers : les théories et outils intellectuels à disposition ouvraient-ils ou non à la possibilité, pour des écrivains français, de développer une pensée réfléchie dégagée des croyances fondamentales du christianisme ? L'historien concluait négativement, au vu de l'ubiquité de la religion dans la vie sociale et des conditions épistémiques. Ce livre (*Le problème de l'incroyance au xvi<sup>e</sup> siècle. La religion de Rabelais*, Paris, Albin Michel, 1942, complété par *Origène et Des Périers, ou l'énigme du Cymbalum mundi*, Genève, Droz, 1942) répondait lui-même à la présentation de Rabelais par Abel LEFRANC (édition du *Pantagruel, Œuvres*, Paris, H. Champion, 1913-1931) et aux thèses d'Henri BUSSON (*Les sources et le développement du rationalisme dans la littérature française de la Renaissance*, Paris, Letouzay & Ané, 1922). Ce questionnement, qui a marqué une rupture, cherchait à mettre en garde contre la pente dangereuse de l'anachronisme (la projection de la libre pensée du xix<sup>e</sup> siècle sur les œuvres de Rabelais). Mais il laissait aussi entendre qu'on pouvait décréter ce qui est pensable ou non à une époque donnée en fonction des livres en circulation, des théories scientifiques et philosophiques connues, des concepts de référence, de la pratique religieuse... Pour une présentation détaillée et une analyse critique du livre de L. Febvre, voir BATAILLON Marcel : « Le problème de l'incroyance au xvi<sup>e</sup> siècle, d'après Lucien Febvre », *Mélanges d'histoire sociale*, n° 5, 1944, p. 5-26 [disponible en ligne].

<sup>2</sup> Comme y invite Jean-Loup KASTLER qui, dans cette série de termes plus ou moins synonymes, commence par distinguer l'athéisme comme *foi en l'inexistence de dieu* de l'incrédulité comme *pensée indépendante* face à tout dogme religieux présenté comme intangible : « Du "problème de l'incroyance" à "l'étrange liberté". Un changement de paradigme de l'histoire des expériences religieuses ? », *Théorèmes* [En ligne], 5/2013 (mars 2014) : <https://theoremes.revues.org/537>

<sup>3</sup> Le terme est emprunté par Jean-Loup KASTLER (art. cit.) à Pierre BOURDIEU (*Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982).

<sup>4</sup> CAVAILLÉ Jean-Pierre, « Athée au début de l'époque moderne : une accusation inacceptable », Staquet A. (dir.), *Athéisme voilé/dévoilé aux temps modernes* (Actes de colloque, Bruxelles-Mons, 2012), Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2013, p. 19-24 ; BERNS T., STAQUET A., WEISS M. (dir.), *Libertin ! Usage d'une invective aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles*, Paris, Garnier, 2013.

<sup>5</sup> Pour paraphraser CAVAILLÉ Jean-Pierre, *Les Déniaisés. Irréligion et libertinage au début de l'ère moderne*, Paris, Garnier, 2013, p. 408-409.

Justes, écoutez-moi ! vous ne sauriez condamner cet homme, ce singe, ou ce perroquet, pour avoir dit que la Lune<sup>6</sup> était un monde d'où il venait ; car s'il est homme, quand même il ne serait pas venu de la Lune, puisque tout homme est libre, ne lui est-il pas libre de s'imaginer ce qu'il voudra ? Quoi ! pouvez-vous le contraindre à n'avoir que vos visions ? Vous le forcerez bien à dire qu'il croit que la Lune n'est pas un monde, mais il ne le croira pas pourtant<sup>7</sup>.

Ceux qui mènent des recherches sur ces sujets doivent avoir conscience que le pensable et le dicible ne se superposent pas. Ainsi fait-on la part belle, depuis les années 1980 :

- aux enquêtes historiques sur des énoncés hétérodoxes, sur des expressions plus ou moins masquées de divergence doctrinale<sup>8</sup>, sur les contours mouvants<sup>9</sup> d'une pensée irrégulière plus ou moins structurée par un système philosophique ;

- aux études littéraires sur les stratégies d'écriture proprement dites en tant qu'elles usent de contournements, de cryptages autorisant la transgression de limites au sujet de matières dangereuses<sup>10</sup>.

Ces enquêtes n'ont pas vocation à se limiter aux écrits spéculatifs. La capacité des discours à s'adapter à des dispositifs répressifs institutionnels ou linguistiques, ou à en jouer, vaut aussi pour les œuvres d'imagination, qu'elles relèvent ou non de la satire<sup>11</sup>, dès lors qu'elles se heurtent à des censures qui sont autant d'ordre moral (les limites de la pudeur) qu'idéologique. Ces deux domaines convergent d'ailleurs dans le roman fantaisiste (ou le conte philosophique) de Cyrano qui a partie liée avec la question de l'acceptabilité sous toutes ses formes : publication expurgée du texte trop audacieux des *États et Empires de la Lune*<sup>12</sup> ; intégration dans la narration, sous forme d'exposés et de discussions, de résumés de doctrines philosophiques dont les textes sont alors difficiles d'accès ; thématisation, au sein de la fiction, des questions de la juste réception<sup>13</sup> et de la censure :

---

<sup>6</sup> La Lune pour les Séléniens (la Terre pour le narrateur et les lecteurs).

<sup>7</sup> Propos d'un Séléniens qui se fait l'avocat du narrateur lors de son procès. *L'Autre monde. Les États et Empires de la Lune*, édition Jean Prévot, Paris, Gallimard, Folio classique, p. 110.

<sup>8</sup> Voir CAVAILLÉ Jean-Pierre, *Dis/simulations* (Jules César Vanini...), Religion, morale et politique au XVII<sup>e</sup> siècle, Paris, Champion, 2002 ; HOLTZ Grégoire et MOREAU Isabelle (dir.), *Parler librement : La liberté de parole au tournant des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Lyon, ENS éd., 2005 ; KUPERTY Nadine et BERNARD Mathilde (dir.), *Les dossiers du Grihl* [En ligne], *Expressions de la dissidence à la Renaissance*, 2013/1 (mars 2013) : <http://dossiersgrihl.revues.org/5550> ; SERNA Pierre (dir.), *La Politique du rire. Satires, caricatures et blasphèmes, XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2015.

<sup>9</sup> La nature protéiforme de l'irrégulière est le sujet du travail de BERRIOT François : *Athéismes et athéistes au XVI<sup>e</sup> siècle en France*, Paris, Cerf, 1984.

<sup>10</sup> Voir – outre l'art. cité de KASTLER Jean-Loup – deux articles de CAVAILLÉ Jean-Pierre : « Les frontières de l'acceptable. Pour un réexamen de l'histoire de l'incrédulité », *Les dossiers du Grihl* [En ligne], *Les dossiers de Jean-Pierre Cavallé, Les limites de l'acceptable* (avril 2014) : <https://dossiersgrihl.revues.org/4746> ; « Pour une histoire de la dis/simulation », *Les dossiers du Grihl* [En ligne], *Dissidence et dissimulation*, 2009/2 (novembre 2009) : <https://dossiersgrihl.revues.org/3666> ainsi que son livre : *Les Déniaisés*, op. cit.

<sup>11</sup> Voir notamment les travaux actuels sur la morosophie, les figures du fou et de l'idiot (Anna Olga Duhl, Anne-Pascale Pouey-Mounou) ou sur l'héritage lucianesque (Nicolas Correard) : En ligne, consulté le 4 avril 2016 : CORREARD Nicolas : <http://cornucopia16.com/blog/2014/07/21/janvier-2012-nicolas-correard-u-nantes-les-histoires-vraies-du-lucien-francais-de-la-poetique-de-lincrdulite-au-regard-moraliste-du-quart-livre/>

<sup>12</sup> Le texte, écrit vers 1643-1648, est publié sous forme expurgée en 1657.

<sup>13</sup> La réception orale, au sein d'un cercle privé entretenant des rapports de connivence valant mieux que la diffusion manuscrite, publique, incontrôlable. Voir NÉDELEC Claudine : « 'Ecoute, lecteur...' : la représentation de la lecture dans

Voyez-vous, me dit-il, à moins de porter un bonnet carré, un chaperon ou un soutane, quoi que vous puissiez dire de beau, s'il est contre le principe de ces docteurs de drap, vous êtes un idiot, un fol, ou un athée<sup>14</sup>.

Le cadre général de notre enquête est donc le domaine de la *licence* (au sens large du terme), c'est-à-dire des discours<sup>15</sup> libres, audacieux, militants (le courant libertin), osés (certains doivent même rester clandestins) qui jouent avec les limites du licite ou qui font usage de la « parrhêsia » (la liberté de parole telle que la définissaient les philosophes antiques, selon les analyses de Foucault<sup>16</sup>) au cours de la première modernité en France et en Europe<sup>17</sup>.

Mais comment savoir ce qui est subjectivement ressenti comme tendancieux ou embarrassant dans des époques reculées ? Comment repérer des jeux avec les codes et avec les normes qui tutoieraient les limites du tolérable ? Comment percevoir les tensions, les négociations, les ajustements perpétuels entre création et réception qui sous-tendent des textes à la limite de l'illicite ? Leur caractère scandaleux ou acceptable est difficile à cerner de manière fine. Cela demande une connaissance des critères et des contours de la pudeur, de la subversion, de la transgression dans différents groupes sociaux (car les conditions et les fonctions sociales, mais aussi l'âge et le sexe des récepteurs entrent en ligne de compte). Cela demande de prendre en considération la contextualisation sociale, sans retomber pour autant dans les dérives biographiques de l'histoire littéraire façon « l'homme et l'œuvre ».

Ainsi, au-delà des témoignages documentés (sur la censure par ex.) fournis par l'histoire littéraire, l'histoire de l'édition, l'histoire du droit etc., une vision plus rapprochée du seuil d'acceptabilité nécessite d'examiner des paramètres comme le(s) genre(s) littéraire(s),

---

L'Autre monde de Cyrano de Bergerac », Les Dossiers du Grihl [En ligne], Les dossiers de Claudine Nédélec, Le xvii<sup>e</sup> siècle, mis en ligne le 14 novembre 2007, consulté le 20 avril 2016. URL : <http://dossiersgrihl.revues.org/421> Voir aussi sur le sujet de la réception : MERLIN Hélène, *Public et littérature en France au xvii<sup>e</sup> siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1994.

<sup>14</sup> Propos de Gonsalès au narrateur. Les docteurs en drap ont donné une pièce d'étoffe à leur professeur pour être proclamés docteurs. *L'Autre monde. Les États et Empires de la Lune*, édition Jean Prévot, Paris, Gallimard, Folio classique, p. 92.

<sup>15</sup> Nous préférons ce terme à celui de « textes littéraires » étant donné que le classement dans la catégorie « littérature » est postérieur aux époques considérées d'une part et que, concernant l'esthétique burlesque plus particulièrement, la réception de ces textes a pu aller de pair avec un déclassement littéraire, d'autre part. Voir NÉDELEC Claudine : « Propositions pour une histoire de la catégorie burlesque », Les Dossiers du Grihl [En ligne], Les dossiers de Claudine Nédélec, Le xvii<sup>e</sup> siècle, mis en ligne le 14 novembre 2007, consulté le 20 avril 2016. URL : <http://dossiersgrihl.revues.org/331>

<sup>16</sup> FOUCAULT Michel, *Le Courage de la vérité – le gouvernement de soi et des autres II* (cours au Collège de France, 1982-1983), GROS F. (éd.), Paris, EHESS, 2009.

<sup>17</sup> Cette aire spatio-temporelle n'est pas choisie au hasard. Ce qui fait son unité, ce n'est pas tant une législation répressive qu'une épistémè (une manière de penser et de se représenter le monde) qui se caractérise, du point de vue de l'histoire littéraire, par le fait que l'autonomie du discours littéraire en tant que discours esthétique n'est alors pas acquise. La création, y compris lorsqu'il s'agit d'une fiction ou d'un ouvrage comique, revendique d'autres valeurs que purement esthétiques ou ludiques. L'exercice de l'imagination, la technique discursive sont toujours censés entretenir un rapport à la vérité, consigner des savoirs. La littérature a donc une dimension aléthique, logique et épistémique, mais aussi une dimension pragmatique (on lui reconnaît une fonction ou une utilité sociale) et une dimension référentielle (elle éclaire des réalités extra-littéraires). Voir DUPRAT Anne, « Fiction et définition du littéraire au xvi<sup>e</sup> siècle », *Usages et théories de la fiction*, LAVOCAT F. (dir.), Rennes, PUR, 2004, p. 65-86.

éventuellement hybrides, dont relève l'écrit en question, le contexte socio-politique, les lieux et dates de parution ainsi que le cercle de diffusion, l'autorité du commanditaire, la *persona* du narrateur...

La notion d'acceptabilité proposée par J.-P. Cavallé repose sur une approche pragmatique portant attention aux clivages public/privé pour ce qui touche au sujet énonciateur (homme public ou personne privée), mais aussi au support du texte ou de l'iconotexte (manuscrit/imprimé), à sa diffusion (légale/clandestine), à sa langue (de l'élite/du peuple). L'objectif est de déterminer au cas par cas, pour tel discours « libre », comment il programme sa réception dans le texte et quelles réactions il a suscitées dans tel groupe à la différence de tel autre. La notion doit sa fécondité heuristique à sa double pertinence linguistique et sociale. Quand une formulation, un énoncé, un discours sont sanctionnés comme acceptables (*vs* impropres, blâmables, indécents, voire incompréhensibles), cette sanction est prononcée par une communauté de locuteurs d'une langue donnée, en fonction du genre et de la langue de l'écrit en question.

Les frontières entre acceptable et inacceptable sont donc mouvantes, labiles, mais ces deux notions en elles-mêmes sont déjà à comprendre comme des polarités susceptibles de degrés plutôt que comme des catégories ou des rubriques. Un énoncé à la limite de l'illicite fait l'objet de jugements qui déclinent l'un des degrés possibles de l'acceptabilité, depuis l'approbation pleine et entière jusqu'au rejet, à la désapprobation explicite et à la censure, en passant par la connivence et l'acceptation tacite de celui qui ferme les yeux. Nous entrons là dans la zone indéterminée de « l'acceptabilité restreinte » qui exige de la recherche qu'elle croise des données extérieures précises (période et modalités des interventions de la censure ou de la diffusion clandestine, historique des rééditions et des traductions en fonction des textes sources pris pour base...) et une étude à la fois matérielle (mise en page, *marginalia*...) et sémantique des textes. Mais nous faisons l'hypothèse – en compagnie de G. Wierciochin, L. Rescia, J. Morice – que ces micro-recherches, qui sont susceptibles de porter sur tous types d'écrits (témoignages, mémoires, traités, pamphlets, comédies, poésie satirique, contes et nouvelles...), viendront enrichir notre connaissance des xv<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles en dépassant la vieille et vague « histoire des mentalités ».